

pour lui au plus vite. — Supposez une salle de spectacle remplie de monde, et qu'au beau milieu de la pièce le feu prenne aux décors : toutes les personnes voudront sortir à la fois de la salle, et par cette raison vous savez très bien que fort peu de gens parviennent à en sortir. Eh bien, ici il en a été de même : les Autrichiens, dans leur frayeur, se sont fait mitrailler, au lieu d'opérer une retraite avec ordre et avec calme.

Le régiment a eu, dans cette journée, un capitaine tué, et plusieurs lieutenants et sous-lieutenants grièvement blessés ; le nombre d'hommes n'est pas trop élevé pour les décharges que nous avons essayées. Il est arrivé un instant où nous recevions des feux de tous côtés : c'était l'enfer !!! jamais je n'ai vu de chose aussi effrayante ; surtout vers les six heures du soir, il est arrivé une tempête pendant laquelle les deux armées ont été obligées de suspendre la bataille. Cet affreux temps a duré une heure ; nous nous sommes couchés à plat ventre pendant l'ouragan, et ainsi, dans cette position, les balles et les boulets de l'ennemi passaient au-dessus de nous. A sept heures le temps s'est éclairci, et la partie a été reprise de plus belle : c'est à partir de ce moment que l'ennemi a fait demi-tour.

Nous sommes restés toute la nuit sous les armes en cas de retour de l'ennemi ; mais sa frotte a été tellement complète qu'il n'a même pas cherché le surlendemain à nous arrêter sur le Mincio, où il a des positions formidables.

Ce matin, l'armée autrichienne qui se trouve dans l'Eschiera a tenté d'en sortir pour se rendre à Vérone ; mais aussitôt qu'elle nous a aperçus elle est rentrée. Nous espérons la faire prisonnière, car cette ville est déjà investie.

Je finis, cher oncle, en vous embrassant de tout mon cœur.

Votre tout dévoué neveu,
GRYMONPREZ.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 4 au 11 juillet 1859 inclus, 11 garçons, 13 filles.

MARIAGES.

Du 6 juillet. — Entre Henri Goethals, commis de bureau, et Mathilde Deconick, repasseuse.
Du 11. — Entre Désiré Minnaert, tisserand, et Philomène Marie Wideox, journalière. — Pierre-Joseph Rothier, tisserand, et Caroline Salomon, journalière. — Jean-Baptiste Félix Miché, ouvrier tapissier, et Marie-Catherine Fleurquin, journalière. — Théodore Joseph Fontaine, ouvrier peintre, et Elisa Morlighem, couturière. — Frédéric Bulteau, contre-maître de tissage, et Céline Alphonse Gronillon, fille de confiance. — Ange-Jules-Martyr Ponchel, fleur, et Amélie-Joseph Delalleau, dévideuse. — Adolphe-Jean-Baptiste Duquesnoy, employé au bureau du *Mémorial de Lille*, et Angélique Désirée Catteau, sans profession.

DÉCÈS.

Du 5 juillet. — Augustin Richomme, 74 ans, tisserand, époux de Marie-Joseph Baillieux, canton du Tilleul.
Du 6. — Liévine-Joseph Dupire, 49 ans, ménagère, épouse de Vanwalleghem, rue du Galon-d'Eau.
Du 7. — Jean-Baptiste Dargent, 55 ans, préposé des douanes, époux de Zélie Joseph Ennebecque, chemin du Fresnoy.
Du 8. — Jean-Baptiste-Joseph Becquart, 75 ans, rentier, veuf de Marie-Françoise Duchateau, route de Nouveaux.
Du 9. — Jean-Ignace Libossart, 72 ans, rentier, veuf de Sophie Boyaval, rue du Curé. — Stéphanie-Rosalie Caby, 20 ans, journalière, célibataire, rue de l'Alouette. — Florine-Marie Dubois, 53 ans, ménagère, épouse de Florentin-Joseph Lernoux, au Nouveau-Monde.
Du 10. — Marie Baillieux, 56 ans, ménagère, épouse de Charles-Louis Cattelain, au Galon-d'Eau.
Plus 9 garçons et 7 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une baisse moyenne de 54 centimes à l'hectolitre.

Le nombre des chevaux engagés dans les prochaines courses de Valenciennes s'élève déjà au chiffre considérable de 57.

Le nombre sans précédent de ces engagements, dit le *Sport*, témoigne de la prospérité toujours croissante des courses.

20 chevaux sont engagés pour le prix du fer ; 10 pour le prix de l'administration des haras ; 6 pour celui du département ; 9 pour celui du fer ; 24 pour l'handicap d'Anzin, et 11 pour le grand steeple-chase. Dans cette dernière course figurera le fameux *Franc-Picard*.

On assure que pour le 1^{er} septembre prochain le chemin de fer de Chimay à Marnegny sera ouvert. On doit ensuite le pousser par Fourmies, Hirson, Vervins jusqu'à Laon, où il rejoindra la ligne française de l'Est.

Nous lisons dans le *Journal du Havre* du 13 :

« Les chaleurs caniculaires arrivées subitement le 1^{er} juillet avec un degré peu habituel dans notre climat très tempéré, loin de diminuer, s'accroissent chaque jour et deviennent de plus en plus inquiétantes. Le calorique développé par le soleil est d'une intensité vraiment extraordinaire. Aujourd'hui le thermomètre Spinelli accusait à dix heures du matin, 28 degrés centigrades ; à midi, et 35 1/2 à trois heures.

Ces excès de température se font, du reste, sentir dans toute la France ; tous les journaux des départements s'accordent sur ce point. A Aix, en Provence, il souffle un vent chaud comme s'il sortait de la bouche d'un four. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce vent n'est pas le *sirocco*, appelé en Provence le *marin blanc* ; il a la direction du mistral ou du nord-ouest.

Mardi, à l'ombre, le thermomètre marquait à midi 41 degrés. A Montpellier, la température s'est élevée jusqu'à 42 degrés. A Rouen, elle n'a été que de 33 degrés, et à Paris, de 32.

Il est à souhaiter que ces chaleurs torrides cessent au plus tôt, car déjà la compagne les cultivateurs se plaignent beaucoup ; notamment on craint que les seigles ne soient brûlés.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

AVIS AU PUBLIC

concernant le transport, par la poste, des billets de banque et autres valeurs payables au porteur.

1^{re} LETTRES CHARGÉES.

§ 1^{er}. Il est permis d'insérer des billets de banque, des bons, des coupons d'intérêts et de dividendes payables au porteur, sous la condition que ces lettres seront présentées à la formalité du chargement.

Il est également permis d'insérer dans les lettres chargées des titres et valeurs papiers de toute nature.

Il est expressément défendu d'insérer dans les lettres chargées de l'or, de l'argent, des bijoux et autres effets précieux.

En cas de perte d'une lettre chargée, l'administration est responsable d'une indemnité de 50 francs.

§ 2. Les lettres à charger doivent être présentées sous enveloppe scellée d'au moins deux cachets en creux portant sur les quatre plis de l'enveloppe : l'impression des cachets doit être

uniforme et reproduire un signe particulier à l'expéditeur.

Le nombre des cachets exigibles peut être porté à cinq ou plus, suivant la dimension de l'enveloppe.

§ 3. Le port des lettres chargées circulant de bureau de poste à bureau de poste dans l'intérieur de la France, celui des lettres de même nature de la France pour la Corse et l'Algérie, et réciproquement, est soumis à une progression de poids différente de celle qui règle la taxe des lettres ordinaires. Elle a été fixée par la loi du 4 juin 1859, ainsi qu'il suit :

Jusqu'à 10 grammes, inclusivement, 20 centimes ;

Au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes, inclusivement, 40 centimes ;

Au-dessus de 20 grammes jusqu'à 100 grammes, 80 centimes ;

Au-dessus de 100 grammes, et pour chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes, 80 centimes en sus.

Toute lettre chargée doit, indépendamment du port ci-dessus indiqué, un droit fixe de 20 centimes pour le chargement.

§ 4. L'expéditeur d'une lettre chargée peut demander, au moment où il dépose cette lettre, qu'il lui soit donné avis de sa remise au destinataire ; à cet effet, il paie, d'avance, pour l'affranchissement de l'avis, un droit de poste de 10 centimes, représentant le port d'une lettre de la ville pour la ville.

2^e LETTRES CONTENANT DES VALEURS DÉCLARÉES.

§ 5. L'expéditeur qui veut s'assurer, en cas de perte, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre, doit la faire charger, comme il est dit § 1^{er} ci-dessus, et, en outre, faire la déclaration des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration est portée, à l'angle gauche supérieur du recto de l'enveloppe ; elle énonce, en francs et centimes et en toutes lettres, le montant des valeurs insérées.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 fr. ; mais le même expéditeur peut adresser, à la fois, au même destinataire, plusieurs lettres portant une déclaration de valeurs.

La déclaration doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même, sans rature ni surcharge, même approuvée, sous peine de refus d'admission.

§ 6. En cas de déclaration de valeurs insérées dans une lettre, il est perçu, indépendamment des droits ci-dessus fixés (§ 3), pour le port de la lettre et pour le chargement, un droit de 10 centimes par chaque 100 francs, ou fraction de 100 francs, sur le montant de la déclaration.

Si la lettre se perd, l'administration, sauf le cas de perte par force majeure, est intégralement responsable des valeurs déclarées, jusqu'à concurrence de 2,000 francs, maximum que la déclaration ne peut dépasser.

§ 7. Il n'est pas reçu de lettre contenant des valeurs déclarées à destination de l'étranger, ni des bureaux français à l'extérieur et aux armées ; réciproquement, les bureaux français à l'extérieur et aux armées ne reçoivent pas le dépôt de lettres contenant des valeurs déclarées à destination de France, de Corse et d'Algérie, et n'en échangent pas entre eux ; mais ces bureaux continuent à expédier et à recevoir des lettres chargées.

Toute lettre contenant des valeurs déclarées, adressée en France à un destinataire parti pour l'étranger, est renvoyée à l'expéditeur.

Les lettres contenant des valeurs déclarées ne sont pas portées à domicile, lorsqu'elles sont adressées à un destinataire résidant hors de la commune, siège du bureau ; dans ce cas, le des-

tinataire est invité à retirer la lettre au guichet.

§ 8. Les formalités exigées pour les lettres chargées sont applicables aux lettres contenant des valeurs déclarées, notamment à ce qui concerne le mode de fermeture prescrit par le § 2 ci-dessus.

La faculté donnée à l'expéditeur d'une lettre chargée, de demander qu'il lui soit envoyé avis de la remise de cette lettre au destinataire (§ 4), est également applicable aux lettres contenant des valeurs déclarées.

3^e LETTRES ORDINAIRES MISES A LA BOITE.

§ 9. Il est expressément défendu de mettre à la boîte une lettre à destination de la France ou de l'étranger qui contiendrait des matières d'or ou d'argent, des bijoux ou autres effets précieux, des billets de banque, bons, coupons de dividendes ou d'intérêts payables au porteur.

En cas d'infraction, l'expéditeur est puni d'une amende de 50 à 500 francs.

INVOCATION

Comme l'éclair avant les coups.
Et les grondements du tonnerre.
Dans le lointain entendez-vous :
Un cri sinistre, un cri de guerre ?...
Le tambour répond au clairon.
Nos soldats ont saisi leurs armes,
Et déjà le bruit du canon
Annonce du sang et des larmes....
CHŒUR.

Dieu de la paix, écoute-nous :
Prends pitié de notre souffrance ;
Nous t'implorons à deux genoux,
Pour nos enfants et pour la France.

Jadis, Napoléon premier
Délivra l'antique *Ausonie* ;
Comme lui, l'auguste héritier
De son nom et de son génie,
Vient, noblement, d'armer son bras
Pour sauver ses peuples célèbres !...
Mais les plus glorieux combats
Se couvrent de voiles funèbres....
CHŒUR.

Dieu de la paix, etc.

Il va, par de nouveaux exploits,
Enrichir encor notre histoire,
Et nos soldats vont à sa voix
Bajemir notre vieille gloire !
Ces soldats, ô Napoléon !
Ce sont nos fils !... ce sont nos frères !...
Comme toi, comme ton grand nom,
Tant d'existences nous sont chères !...
CHŒUR.

Dieu de la paix, etc.

Rien ne résiste à leur élan....
Semblable à la ville éternelle,
Ils entre-voient déjà Milan,
Qui, de tous ses vœux, les appelle...
Aux combats, Sardes et Français
D'un pas égal marchent en foule !...
Si nous prions pour leurs succès,
Nous pleurons sur le sang qui coule...
CHŒUR.

Dieu de la paix, etc.

Mais c'en est fait, nous triomphons !...
Sur nous l'Autriche en vain se rue,
Et, malgré ses rangs si profonds,
Son armée est six fois vaincue !...
Napoléon ! Emmanuel !
Reposez-vous dans la victoire !...
Arrêtez ce combat cruel,
Et vous doubrierez votre gloire.
CHŒUR.

Dieu de la paix, écoute-nous :
Prends pitié de notre souffrance ;
Nous t'implorons à deux genoux,
Pour nos enfants et pour la France !
Juin 1859.

suivantes, échangées à demi-voix entre Feldmans et son compagnon :

« Vous ne nous suivez pas ce soir ?
— Je n'ose pas.
— Vous avez reçu des dépêches secrètes de la Suède ? Nous nous reverrons demain, n'est-ce pas ?
— C'est convenu, demain.
— Voici mon adresse. Séparons-nous maintenant. Prenez-vous ce chemin ?
— Sous quel nom vous connaît l'hôtelier ?
— Je me nomme Sarelli, Antoine Sarelli.
— A demain donc.
— N'oubliez pas les dépêches.

Feldmans sortit par une des ouvertures de la galerie donnant sur la cour, et son interlocuteur le suivit.

Le capuchon de ce dernier, un peu rejeté en arrière, laissait à découvert son visage sérieux, presque couleur d'argent, et ses yeux, ordinairement froids, étaient enflammés. Ses cheveux noirs retombaient des deux côtés de son front.

En le voyant, Benowski faillit laisser échapper une exclamation ; mais il se retira dans la pièce et maîtrisa sa surprise.

« Daniel ! » murmura-t-il.

C'était moins la présence de Daniel que les relations amicales qu'il semblait entretenir avec Feldmans qui causait la surprise de Benowski.

Celui-ci avait remarqué dans la physionomie de Daniel quelque chose de sombre, de sinistre, qu'il n'y avait jamais vu auparavant. Cette circonstance et l'apparente intimité entre Daniel et Feldmans l'effrayaient.

Il résolut de garder le mieux possible son incognito, tout en cherchant à découvrir ce qui se passait.

XIII

PREMIÈRE NUIT A NAPLES.

Arrivé à l'extrémité la plus saillante de la digue de l'arsenal, Benowski trouva le second de ses hommes de planton. Après avoir reconnu les lieux et découvert la porte dont la garde lui était confiée, il ordonna à ses deux hommes de rester sur la digue et de ne venir à son secours que s'il les appelait.

Il n'était pas encore onze heures lorsqu'il se posta au pied d'une colonne, à quelque distance de la porte, éclairée par une lampe de cristal en forme de globe.

Bientôt une voiture, précédée de deux piqueurs portant des torches, tourna le coin de la rue et s'arrêta en face de lui.

Les piqueurs éteignirent leurs torches, et une voix se fit entendre dans la voiture plongée dans l'obscurité la plus profonde ; c'était une douce voix de femme.

« Eh bien, milady, disait-elle, que pensez-vous de cette aventure ? »

— J'en suis ravie, il ne peut nous échapper, répondit celle-ci en frappant de joie dans ses mains.

— Lorsque l'on a franchi la première jeunesse, c'est un bonheur de venir à Naples ; le climat, le genre de vie, tout y rajoint nos vœux.

— Vous avez raison : l'air y est imprégné de passions...

— Embrasé d'amour.

— Née en Angleterre, je n'ai réellement vécu que depuis que je suis à Naples, où la vie n'est qu'une perpétuelle aventure d'amour.

— Chose étrange ! vous êtes Anglaise, et moi

Russe ; nous aimons toutes les deux notre patrie, et pourtant nous sommes tentées de porter envie à Naples. L'amour existe aussi en Russie et en Angleterre ; mais, chez vous, c'est un sentiment où l'on discute ce qu'il y a de raisonnable, et, chez nous, un palais d'hiver où l'on emprisonne nos cœurs ; ici seulement, il est poésie, chant, improvisation. Oh ! c'est ravissant.

— Mais la Napolitaine ne sent pas aussi profondément que nous. Chez elle, tout est... comment disais-je ? pur badinage. Chez nous, au contraire, il y a du sérieux même au fond des plaisanteries.

— Ici, le cœur n'est qu'un hochet...

— L'amour est une parure...

— Une fleur que l'on attache à sa robe de bal.

— Une farce aussitôt oubliée qu'applaudie.

— Ah ! milady, vous m'avez trompée. Plus vous parlez, plus cela devient évident pour moi. Mon Dieu, je ne vous ai pas devinée jusqu'ici !

— Je ne vous comprends pas. Expliquez-vous.

— Vous m'avez dit, vous m'avez même protesté que vous ne l'aimiez pas !

— Je ne le nie pas ; au contraire, je l'affirme encore.

— Et vous me trompez. La chaleur de votre langage dément cette assertion.

— Vous prétendez que j'aime... Un mot à mon tour, je vous prie... Vous jugez de mon amour par la chaleur de mon langage, vos reproches sont violents, vos paroles passionnées. Votre œil étincelle d'un feu dévorant.

— J'ai sujet d'être mécontente de vous.

— Ah ! princesse, c'est vous qui l'aimiez !

— Quelle accusation ! Moi, l'aimer ? Non, oh ! non, je ne l'aime pas.

— C'est votre jalousie qui nous a conduites ici, quoique vous ayez prétendu n'avoir d'autre but que de nous railler de lui.

— Vous m'imputez vos propres fautes... Il est dangereux d'avoir des rapports avec vous.

— Princesse ! Vous m'avez joué un tour perfide.

— Et vous, milady, vous m'avez trompée.

— Vous croyez que je l'aime ?

— N'en croyez-vous pas autant de moi ?

— Je ne puis m'empêcher de rire.

Déjà l'autre riait aussi.

C'est un ingrat, un homme léger à qui je veux montrer...

— Que je veux punir...

Le bruit d'un autre équipage troubla l'entretien.

Attention !

— C'est lui. Hélas ! non... c'est...

— C'est elle...

— C'est la livrée de la reine.

La voiture s'arrêta près de la petite porte.

Une jeune dame en descendit, monta légèrement l'escalier, et disparut aussitôt.

Benowski se pencha en avant pour la voir, et très vivement impressionné à son aspect, il laissa échapper un cri de surprise.

« N'avez-vous pas reconnu qui c'était ? reprit une des dames. Une robe de soie bleue... bleu clair... »

— J'ai déjà vu cette enfant là ; oui... je l'ai vu aujourd'hui... je m'en souviens à présent.

— A bord du yacht...

— Précisément... Rappelez-vous la charmante petite Suédoise.

— Qui accompagnait la princesse Sophie-Albertine ?... Oui, c'est cela, elle portait une robe bleue... Vous croyez que c'est elle ?